

QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. Jean-Christophe ANGELINI
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »

OBJET : Avenir des transports maritimes

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Ma question aura trait à l'avenir des transports maritimes, dans le contexte particulièrement troublé que nous connaissons depuis des mois. Elle concernera plus particulièrement la SNCM, dont le devenir inquiète au plus haut point salariés, chefs d'entreprises et décideurs publics.

Après le mouvement de grève de juillet dernier, dont les conséquences économiques et sociales ont pu être mesurées par nombre d'observateurs, la question de l'organisation future de la compagnie et par extension, de la desserte de l'île, fait toujours débat.

Les résultats contrastés de la saison touristique, dans certains territoires notamment, sont naturellement à corrélérer avec ce débat d'ensemble.

Le recul désormais possible d'une décennie, depuis la privatisation de 2005, permet d'établir un bilan relativement précis de la situation.

Durant presque 10 ans, la SNCM a cumulé des pertes de l'ordre de 160 M€, à savoir 80 % de son chiffre d'affaires annuel. Les causes et responsables sont multiples : incurie de l'Etat, privatisation à la hussarde, navires construits pour alimenter certains chantiers français et non pour répondre aux besoins de la Corse, absence de gouvernance et de stratégie, conflits à répétition, etc...

La réalité est désormais terrible : la compagnie n'est plus perçue comme fiable et surtout, est structurellement déficitaire.

Je précise que l'amende de 200 M€, désormais définitive, ne figure pas dans les chiffres cités et qu'il en va de même pour les 200 autres M€, qui ne sont pas provisionnés.

Pour compléter ce tableau, dans un contexte certes très différent, la situation de la CMN est à l'opposé : sur la décennie, elle connaît un résultat cumulé positif de 67 M€ et ses utilisateurs la jugent globalement fiable.

Pour la SNCM, la valeur des quatre navires mixtes et des quatre ferries est de 260 M€ au bilan 2012. Je remarque d'ailleurs que les comptes 2013 ne sont toujours pas publiés. **Pour la CMN**, la valeur des trois cargos mixtes, figurant au bilan 2013, est de 7 M€.

Passons enfin aux dettes respectives : celle de la SNCM représente 41 % de son actif, celles de la CMN seulement de 18 % de son actif.

Chacun développe ici sa propre grille de lecture de la décennie écoulée. Loin de moi l'idée de réécrire les conditions de la privatisation, jugées scandaleuses à l'époque par l'immense majorité d'entre nous.

Mais les diktats de l'Etat, les plus-values mirobolantes réalisées par M. Butler en quelques mois à peine, les soupçons de financement occulte de campagnes électorales, sur le dos du contribuable et de l'économie corse... Vous l'avez compris, j'estime que la privatisation de 2005, que vous n'aviez pas manqué de dénoncer avec une extrême vigueur, Monsieur le Président, a directement généré la situation que nous vivons aujourd'hui.

Y-aura-t-il donc liquidation pure et simple de la compagnie ? Et si oui, que se passera-t-il ensuite ? Des mesures de sauvegarde seront-elles mises en œuvre ?

Ma question sera donc simple : où en sommes-nous des pistes que vous envisagez pour l'avenir ?

Chacun sait désormais que le futur de la SNCM passe par une solution de « discontinuité », au sens où la compagnie doit, à tout le moins, être restructurée pour tenter d'échapper aux amendes de l'UE et sauver ce qui peut encore l'être.

Diverses solutions paraissent être envisagées :

1 - Compagnie régionale, sans précisions supplémentaires sur le plan de financement, même si le concours de la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que de la BPI sont clairement évoqués.

2 - Reprise des navires par la CMN, sans précisions sur les possibilités et formes de financement qui seraient alors mises en place.

3 - Solution mixte CTC-SNCM (après restructuration), sans précision non plus sur le montage financier de l'opération.

4 - Reprise par un éventuel repreneur privé.

La solution est loin d'être simple, j'en conviens, mais je tiens, au nom de mon groupe, à redire notre choix fondamental d'une maîtrise des transports maritimes par la Corse, au moment où notre Assemblée réfléchit à une évolution institutionnelle marquée par la recherche d'une réelle autonomie.

Cette maîtrise doit nécessairement passer par un opérateur public, voulu et mis en œuvre par notre Collectivité.

Vous le savez Monsieur le Président, tout comme le savent les membres de cette Assemblée, il en va du futur des salariés et des sous-traitants.

Mais il en va également du futur de toutes les entreprises de Corse et de leurs salariés, qui sont dans l'expectative quant au futur mode de desserte et ne peuvent subir l'ultime conflit social, l'ultime blocage du trafic maritime qui semble se dessiner pour les prochains mois.

Je vous remercie donc pour tous les éléments que vous pourrez porter à notre connaissance, dans ce dossier particulièrement complexe.